



**COORDINATION DES SYNDICATS CGT
DU GROUPE TOTAL**

Tél : 01.47.44.69.38 – Fax : 01.47.44.49.90



REFORME DES RETRAITES : DANGER !

Les Propositions du Gouvernement sont nettement inspirées par le MEDEF

La présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, Yannick Moreau a rencontré les organisations syndicales et patronales. A cette occasion, elle a fait part, oralement, des pistes de réforme probablement contenues dans le rapport qui sera publié avant la prochaine conférence sociale des 20 et 21 juin.

Ces pistes s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement, et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels et plus encore celle des retraités futurs.

Parmi ces pistes proposées par la commission figurent :

- ▶ La poursuite de l'allongement de la durée d'assurance.
- ▶ Une modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des six derniers mois par le salaire annuel moyen des dix dernières années.
- ▶ La désindexation de l'ensemble des pensions, à l'instar de celle en vigueur à l'ARRCO et à l'AGIRC.
- ▶ La désindexation des salaires portés au compte, y compris pour les fonctionnaires.
- ▶ Des dispositions sur la pénibilité qui apparaissent du même niveau que celles adoptées dans le cadre de la réforme Sarkozy (création d'un compte temps qui donnerait droit pour 15 ans d'exposition : 1 an de formation professionnelle ou 8 mois de temps partiel ou ... 4 mois de bonification)...
- ▶ Éventuellement, une faible augmentation des cotisations.

Ces mesures sont principalement orientées vers la baisse généralisée des pensions. Le rapport, ne reprend que les propositions du Medef, mais pas celles de la CGT.

Le gouvernement entend faire vite. Les discussions s'engageraient dès la conférence sociale et se poursuivraient jusqu'à la fin juillet. Il travaillerait sur un projet de loi dès le mois d'août. Les discussions reprendraient ainsi à la rentrée pour se terminer autour du 20 septembre. Ensuite, le projet de loi serait déposé au parlement.

La CGT s'engage à informer les salariés et les retraités, et saisir l'occasion des mobilisations de ces prochains jours pour se faire entendre sur les revendications et sur la retraite.

Les propositions de la CGT sur la réforme des retraites

Les droits

- ▶ **Taux de remplacement 75 % minimum** pour une carrière complète.
- ▶ Pas de pension inférieure au SMIC (revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.
- ▶ **Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.**
- ▶ Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- ▶ **Validation des années d'études.**
- ▶ Validation des périodes de précarité subie.
- ▶ Indexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.
- ▶ Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- ▶ Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes

Le financement

- Toutes les propositions de la CGT ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.
- ▶ Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (≈10 Mds)
 - ▶ Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires (≈10 Mds)
 - ▶ Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (≈20 Mds).
 - ▶ Augmentation en tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales ».)

Coordination et solidarité

- ▶ La CGT propose la mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes.
- ▶ Socle commun de droits et de garanties (nivellement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- ▶ Harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap...).
- ▶ Traitement de la question des polypensionnés.
- ▶ Pilotage des compensations entre régimes.
- ▶ Délibération réservée à des représentants des salariés élus.

NE LES LAISSONS PAS DECIDER à NOTRE PLACE !

**POUR UN SYSTEME DE RETRAITE DE HAUT NIVEAU et PERENNE
LA MOBILISATION DES SALARIES EST NECESSAIRE !**